



Le 07 novembre 2018

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance publique, à la Salle Canada – Parc des Expositions rue Édouard Branly - Lisieux, le 06 novembre 2018 à 20 heures, sous la présidence de M. Bernard AUBRIL, Maire.

Etaient présents :

Paul MERCIER,
Christine ANNOOT,
Ariane POYNARD,
Serge MARIE,
Isabelle RAYNAUD,
Daniel de la CROUEE,
Françoise BRETON,
Emmanuel THILLAYE,
Josette LAMIDEY
Jean-Pierre GALLET, Adjoints au Maire

Jean-Paul SOULBIEU,
Brigitte NAVARRETE,
Noëlle JOUVIN,
Philippe VACHER,
Jean-Paul SALLES,
Serge RETOUR,
Maggy CHARBONNIER,
Jérémy GOURET,
Laëtitia GICQUEL,
Didier RETOUT,
Jacques RUFIN,
Patrick BUHOT,
Jean-Pierre LECOMTE,
Johnny BRIARD,
Rachel LECOINTE,
Martine ASSIRE,
Corinne LECOURT,
Mélissa LEBRETON-GUERET,
Yves JAMBU,
Valérie BUREL
Michaël RICCI, Conseillers Municipaux

Avaient donné pouvoir :

Wenceslas LE CHEVALIER à Bernard AUBRIL,
Cécile BEAUFRERE à Paul MERCIER,
Aurélié GAUTIER à Christine ANNOOT,

Secrétaire de séance : M. Didier RETOUT.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2018**

LISIEUX 2025

DÉLIBÉRATION 2018-100 – LISIEUX 2025 - Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) – Hauteville – Concertation préalable – Modalités de concertation	Rapport présenté par M. MERCIER
--	---

FINANCES LOCALES

DÉLIBÉRATION 2018-101 - Décisions budgétaires - Remboursement d'un Forfait de Post-Stationnement (FPS) – M. DUHOMME	Rapport présenté par M. GALLET
---	--

DOMAINE ET PATRIMOINE

DÉLIBÉRATION 2018-102 – Cathédrale Saint Pierre – Maîtrise d'œuvre des travaux de relevage du Grand Orgue – Demande de subvention	Rapport présenté par Mme BEAUFRERE M. MERCIER
---	---

FONCTION PUBLIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-103 - Modification du cadre relatif au Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)	Rapport présenté par Mme POYNARD
DÉLIBÉRATION 2018-104 - Mise à jour du régime indemnitaire - Cadres d'emplois exclus du RIFSEEP	Rapport présenté par Mme POYNARD
DÉLIBÉRATION 2018-105 - Tableau des effectifs – Année 2018 – Modification n° 3	Rapport présenté par Mme JOUVIN
DÉLIBÉRATION 2018-106 - Conclusion de contrat d'apprentissage au sein du service Espaces Verts de la Direction des Services Techniques et élargissement des niveaux de diplômes préparés	Rapport présenté par Mme BRETON

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE

DÉLIBÉRATION 2018-107 – INTERCOMMUNALITE - SDEC Énergie – Adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC Énergie	Rapport présenté par M. VACHER
DÉLIBÉRATION 2018-108 - INTERCOMMUNALITE - SDEC Énergie – Retrait de la Commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC Énergie	Rapport présenté par M. VACHER

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLÉES

DÉLIBÉRATION 2018-109 - Modification du règlement intérieur du Conseil Municipal	Rapport présenté par M. AUBRIL
--	--

AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES

DÉLIBÉRATION 2018-110 - Opérations de recensement de la population – Année 2019	Rapport présenté par M. GALLET
---	--

RAPPORT DES DÉLÉGATAIRES

DÉLIBÉRATION 2018-111 - Eau – Assainissement – Syndicat Intercommunal de Traitement des Eaux (SITE) – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement - Année 2017	Rapport présenté par M. SALLES
DÉLIBÉRATION 2018-112 - Eau potable – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public et rapport du délégué - Année 2017	Rapport présenté par M. GALLET Mme GICQUEL
DÉLIBÉRATION 2018-113 – Gaz – Rapport annuel sur le service public de distribution du gaz – Année 2017	Rapport présenté par M. GALLET M. RUFIN
DÉLIBÉRATION 2018-114 – Chauffage – Rapport annuel sur la délégation de service public de production et de distribution d'énergie calorifique du quartier de Hauteville – Année 2017	Rapport présenté par M. GALLET M. VACHER

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS DU MAIRE	
--------------------	--

INFORMATIONS DE M. LE MAIRE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

DÉLIBÉRATION 2018-100 - LISIEUX 2025 : NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) – HAUTEVILLE – CONCERTATION PRÉALABLE – MODALITÉS DE CONCERTATION

M. MERCIER rappelle que la Commune de Lisieux s'est portée candidate au Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine (NPNRU) dont le cadre est posé par la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, dite loi Lamy, votée le 21 février 2014. Le quartier de Hauteville a été retenu pour la mise en œuvre d'un programme de renouvellement urbain d'intérêt national lors du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) du 15 décembre 2014.

Conformément aux articles L 103-2 et suivants du Code de l'Urbanisme, les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation préalable avec les habitants pendant toute la durée de l'élaboration du projet.

La présente concertation règlementaire s'inscrit dans la continuité d'un dialogue déjà engagé sur le quartier. Les modalités de la concertation préalable sont les suivantes :

- Une réunion publique à minima sur le quartier pour expliquer le projet ;
- La mise en place d'actions de proximité ;
- La mobilisation du groupe d'échange et de la cellule de quartier ;
- Des informations via le magazine municipal et le site internet ;
- La poursuite des permanences à Hauteville dans le cadre de la maison de projets avec la mise à disposition du public d'un dossier avec un registre pour le recueil des avis.

A l'issue de la concertation, un bilan retraçant le déroulement et faisant la synthèse des observations fera l'objet d'une délibération au Conseil Municipal.

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Approuve le programme de concertation ci-dessus exposé ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la Rénovation urbaine et au Patrimoine à mener la concertation préalable pour le Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine de Hauteville, et à signer tout document s'y rapportant.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-101 - DÉCISIONS BUDGÉTAIRES – REMBOURSEMENT D'UN FORFAIT DE POST-STATIONNEMENT (FPS) – M. DUHOMME

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal :

- Considère que M. DUHOMME justifie d'un ticket de stationnement au moment de l'émission du Forfait de Post-Stationnement (FPS), le 13 août 2018 ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Finances, à procéder au remboursement du Forfait de Post-Stationnement (FPS), payé par M. DUHOMME, conformément à l'avis de paiement de FPS n° 21140366200011 18 1 225 949 004 du 14 septembre 2018, pour un montant de 20.00 euros.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-102 – CATHÉDRALE SAINT PIERRE – MAITRISE D'ŒUVRE DES TRAVAUX DE RELEVAGE DU GRAND ORGUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Sur le rapport de M. MERCIER, le Conseil Municipal :

- Sollicite de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Normandie la subvention la plus élevée possible pour le financement d'une opération de relevage, c'est-à-dire

de révision par un facteur d'orgue. Cette opération consiste à démonter l'instrument, dépoussiérer les tuyaux, réviser la mécanique, corriger les éventuels dysfonctionnements, avant de remonter et accorder l'orgue.

- Sollicite du Conseil Départemental du Calvados la subvention la plus élevée possible pour le financement de cette opération ;
- S'engage à financer la part des dépenses non couverte par la subvention ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme, à la Rénovation urbaine et au Patrimoine à signer tout document se rapportant à ces demandes.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-103 - MODIFICATION DU CADRE RELATIF AU RÉGIME INDEMNITAIRE TENANT COMPTE DES FONCTIONS, DES SUJÉTIONS, DE L'EXPERTISE ET DE L'ENGAGEMENT PROFESSIONNEL (RIFSEEP)

Mme POYNARD précise que cette nouvelle délibération, applicable pour l'exercice 2018, a été élaborée suite à un état des lieux du paysage indemnitaire applicable au sein de la Ville de Lisieux et une concertation de tous les acteurs de la collectivité (Elus, Direction Générale, Directeurs et chefs de services, représentants du personnel).

Ce travail a permis d'aboutir à :

- une formalisation des critères professionnels liés aux postes occupés par les agents
- une cotation de chaque poste figurant dans l'organigramme de la collectivité
- un classement de ces postes dans les groupes de fonctions.

Ces travaux ont abouti à la rédaction d'un guide de cotation et à la fixation d'un nouveau cadre visant à l'attribution du régime indemnitaire des agents de la Ville de Lisieux.

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités d'attribution du nouveau régime indemnitaire pour l'exercice 2018 et la grille de cotation présentées en annexes 1 et 2 jointes à la délibération ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Ressources humaines, à signer les arrêtés individuels relatifs aux attributions du nouveau régime indemnitaire ;
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-104 - MISE A JOUR DU RÉGIME INDEMNITAIRE – CADRES D’EMPLOIS EXCLUS DU RIFSEEP

Mme POYNARD précise que les cadres d’emplois des ingénieurs, des techniciens et des éducateurs de jeunes enfants, figurant au tableau des effectifs de la Ville de Lisieux, restent en dehors du champs d’application du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l’expertise et de l’engagement professionnel (RIFSEEP).

Il convient donc d’actualiser les modalités de versement du régime indemnitaire pour les cadres d’emplois ne relevant pas du RIFSEEP conformément aux annexes 1 et 2 jointes à la délibération.

Sur le rapport de Mme POYNARD, le Conseil Municipal :

- Approuve les modalités d’attribution du nouveau régime indemnitaire au 1er janvier 2018 et le tableau des taux applicables par grade présentés en annexes 1 et 2 jointes à la délibération ;
- Autorise M. le Maire ou Mme l’Adjointe au Maire déléguée aux Ressources humaines, à signer les arrêtés individuels relatifs aux attributions du nouveau régime indemnitaire ;
- Dit que les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-105 - TABLEAU DES EFFECTIFS – ANNEE 2018 – MODIFICATION N°3

Sur le rapport de Mme JOUVIN, le Conseil Municipal :

- Modifie les tableaux des emplois permanents à temps complet et à temps non complet conformément à l’annexe 1 jointe à la délibération, concernant les Services à la Population, la Direction des Ressources Humaines et le Pôle Finances ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales sont inscrits au budget de l’exercice en cours.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l’unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-106 - CONCLUSION DE CONTRAT D’APPRENTISSAGE AU SEIN DU SERVICE ESPACES VERTS DE LA DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES ET ELARGISSEMENT DES NIVEAUX DE DIPLOMÉS PRÉPARÉS

Mme BRETON rappelle que la Ville de Lisieux, depuis la délibération du 12 juillet 2004, accueille des apprentis au sein des espaces verts et de la restauration municipale. La

délibération de 2004 a validé l'accueil de jeunes dans le cadre de contrat d'apprentissage pour la préparation de diplôme de niveau V.

Au regard des bilans dans chacun des deux secteurs et de la dynamique du bassin d'emploi pour les jeunes sur le territoire, il apparaît nécessaire de revoir le dispositif en deux points :

1. Ouvrir en fonction des profils de jeunes **l'apprentissage au niveau IV** (bac professionnel),
2. **Ouvrir un poste supplémentaire d'apprenti(e) au sein des espaces verts** compte tenu de la dynamique du secteur sur le territoire et de l'importance du service Espaces verts au sein de la Ville.

Les deux postes d'apprentis existants étant à ce jour pourvus (espaces verts et restauration municipale), il s'agit donc de diffuser un appel à candidatures pour recruter un(e) deuxième apprenti(e) au sein des espaces verts afin de le/la former aux métiers du secteur.

Sur le rapport de Mme BRETON, le Conseil Municipal Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Ressources humaines, à signer, dans les secteurs de la restauration municipale et des espaces verts, des contrats d'apprentissage de niveau V ou IV, leurs avenants éventuels, et tout acte nécessaire à la mise en œuvre du dispositif et à percevoir l'aide de l'Etat. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2018.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-107 – INTERCOMMUNALITÉ - SDEC ÉNERGIE – ADHÉSION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉES DE L'ORNE ET DE L'ODON AU SDEC ÉNERGIE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal :

- Approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon au SDEC ÉNERGIE ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-108 – INTERCOMMUNALITÉ - SDEC ÉNERGIE – RETRAIT DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PONT-FARCY DU SDEC ÉNERGIE

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal :

- Approuve le retrait de la commune déléguée de Pont-Farcy du SDEC ÉNERGIE ;
- Autorise M. le Maire ou M. l'Adjoint au Maire délégué aux Travaux, à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-109 - MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

M. AUBRIL rappelle que le Conseil Municipal a mis à disposition des élus n'appartenant pas à la majorité municipale, un local commun situé à l'Espace Victor Hugo. Le bâtiment devenant inoccupable pour cause de travaux, un logement situé à l'école Caroline Duchemin a été proposé en remplacement.

Sur le rapport de M. AUBRIL, le Conseil Municipal adopte la modification de l'article 28 du règlement intérieur du Conseil Municipal, concernant cette mise à disposition d'un local ; étant entendu que les autres articles sont inchangés.

La délibération, mise au vote; est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2018-110 – OPÉRATIONS DE RECENSEMENT DE LA POPULATION – ANNÉE 2019

Sur le rapport de M. GALLET, le Conseil Municipal :

- Adopte le rapport relatif à l'organisation des opérations de recensement de la population pour l'année 2019 ;
- Fixe ainsi qu'il suit, pour le recensement 2019, les taux de rémunération des agents recenseurs :
 - o Indemnité journalière : 13.00 €
 - o Feuille de logement : 1.30 €
 - o Bulletin individuel : 1.30 €
 - o Chaque séance de formation obligatoire sera rémunérée forfaitairement 25.00 € par demi-journée.
 - o Mettre à disposition des locaux et des matériels téléphoniques (fixes et portables) et informatiques.
- Autorise M. le Maire ou Mme l'Adjointe au Maire déléguée aux Ressources humaines à signer tout document se rapportant à cette affaire.

La délibération, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

DÉLIBÉRATION 2017-111 – EAU ASSAINISSEMENT – SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRAITEMENT DES EAUX (SITE) – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2017

Sur le rapport de M. SALLES, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement 2017.

DÉLIBÉRATION 2018-112 - EAU POTABLE - RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC ET RAPPORT DU DÉLÉGATAIRE - ANNÉE 2017

Sur le rapport de Mme GICQUEL, le Conseil Municipal prend acte :

- du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour 2017 ;
- du rapport annuel du délégataire (Véolia Eau) pour 2017.

DÉLIBÉRATION 2018-113 – GAZ – RAPPORT ANNUEL SUR LE SERVICE PUBLIC DE DISTRIBUTION DU GAZ – ANNÉE 2017

Sur le rapport de M. RUFIN, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel de concession de distribution publique de gaz pour l'année 2017.

DÉLIBÉRATION 2018-114 - CHAUFFAGE – RAPPORT ANNUEL SUR LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ÉNERGIE CALORIFIQUE DU QUARTIER DE HAUTEVILLE – ANNÉE 2017

Sur le rapport de M. VACHER, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel sur le chauffage urbain du quartier de Hauteville à Lisieux pour l'année 2017.

COMPTE RENDU DES DECISIONS DE M. LE MAIRE (situation arrêtée au 19 octobre 2018)

Liste des décisions prises par le Maire depuis l'envoi aux conseillers municipaux des dossiers de la séance du 16 octobre 2018 dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Décision n° 350 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en columbarium à compter du 3 septembre 2018 et jusqu'au 3 septembre 2048. Cette concession est située espace cinéraire « Le Chêne » Module 2, Case 17.

Décision n° 351 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 19 août 2018 et jusqu'au 19 août 2048. Cette concession est située section C, 1^{er} rang, 2^{ème} tombe.

Décision n° 352 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,36 m² à compter du 7 septembre 2018 et jusqu'au 7 septembre 2048. Cette concession est située section 9, 6^{ème} rang, 1^{ère} tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 353 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 23 janvier 2017 et jusqu'au 23 janvier 2032. Cette concession est située section W, 8^{ème} rang, 8^{ème} tombe.

Décision n° 354 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,36 m² à compter du 13 septembre 2018 et jusqu'au 13 septembre 2048. Cette concession est située section 9, 6^{ème} rang, 2^{ème} tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 355 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,36 m² à compter du 13 septembre 2018 et jusqu'au 13 septembre 2048. Cette concession est située section 9, 6^{ème} rang, 3^{ème} tombe, Nouveau Cimetière.

Décision n° 356 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,57 m² à compter du 25 septembre 2016 et jusqu'au 25 septembre 2046. Cette concession est située section VII n° 99 du plan.

Décision n° 357 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en franche-terre d'une superficie de 2m² à compter du 17 septembre 2018 et jusqu'au 17 septembre 2048. Cette concession est située section 14, 10^{ème} rang, 10^{ème} tombe Nouveau Cimetière.

Décision n° 358 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 15 ans en caveau d'une superficie de 3,57 m² à compter du 31 mars 2018 et jusqu'au 31 mars 2033. Cette concession est située section VII n° 155 du plan.

Décision n° 359 du 15 octobre 2018 (M. GALLET)

Concession temporaire de terrain de 30 ans en caveau d'une superficie de 3,36 m² à compter du 24 septembre 2018 et jusqu'au 24 septembre 2048. Cette concession est située section 9, 6^{ème} rang, 4^{ème} tombe Nouveau Cimetière.

Décision n° 360 du 15 octobre 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec l'Association « K6 », sise 19 rue du Hameau Hérouet – 50690 NOUAINVILLE, - Spectacle « ROOTS ROCKIN'54 » dans le cadre de la manifestation « Fifties ! Plongez dans le patrimoine des années 50 ».

Date de la représentation : Samedi 20 octobre 2018
Nombre de représentation : 1
Lieu : Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.
Heure de passage : 20 h 30
Durée de passage : 2 heures
Coût : 500.00 € TTC

Décision n° 361 du 15 octobre 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de cession des droits d'exploitation avec Atomic Cocktail – Association « Gomina & Bicolores », sise 56 avenue de l'hippodrome – 14000 CAEN dans le cadre de la manifestation « Fifties ! Plongez dans le patrimoine des années 50 ».

Date de la représentation : Dimanche 21 octobre 2018
Nombre de représentation : 1
Lieu : Mosaic la Salle, 13 boulevard Pasteur – 14100 LISIEUX.
Début de la prestation : 14 h 30
Fin de la prestation : 18 h 00
Coût : 850.00 € TTC

Décision n° 362 du 16 octobre 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'une convention avec l'A.P.A.E.I. des Pays d'Auge et de Falaise, sise 86 route d'Orbec – 14100 LISIEUX, pour la mise à disposition, au profit du service Jeunesse de la Ville de Lisieux, de deux minibus de type « Minibus » 9 places, immatriculés : CZ 939 XQ et DX 379 MD.

Dates : du mardi 23 octobre 2018 (17 h) au lundi 5 novembre 2018 (dès 8 h).
Mise à disposition à titre gratuit.

Décision n° 363 du 16 octobre 2018 (M. AUBRIL)

Signature d'un contrat de vente avec le Camping au Bois du Cé, sis route du Puy du Fou – 85500 CHAMBRETAUD, pour la mise à disposition de 5 mobiles-home de 4 personnes au sein du Camping du Bois de Cé. Le groupe sera composé de 15 jeunes encadrés par 3 animateurs.

- Période : du mercredi 24 octobre au vendredi 26 octobre 2018.
- Coût global : 1 090.20 € TTC (avance forfaitaire de 327.06 € sera versée par la Ville de Lisieux à la signature du contrat, et le solde sera versé après prestation faite).

Décision n° 364 du 16 octobre 2018 (M. MARIE)

Cette décision annule et remplace la décision n° 343 du 27 septembre 2018 comportant une erreur matérielle.

Signature d'un acte d'engagement, en tant que collectivité adhérente, avec le SDEC ÉNERGIE, sis Esplanade Brillaud de Laujardièrre – 14000 CAEN, pour la réalisation du levé géoréférencé du réseau d'éclairage public de la Ville de Lisieux.

- Contribution estimée de la commune : 41 600.00 € HT soit 49 920.00 € TTC. La contribution finale de la commune sera égale à la somme de :

- « Nombre de mètres linéaires de réseau réellement levés » en souterrain x 0.73 € HT

- « Nombre de mètres linéaires de réseau réellement levés » en aérien x 0.47 € HT
Compte tenu du montant de la contribution, l'ensemble du réseau d'éclairage public ne pourra être géoréférencé.

Date d'effet : à compter de la notification de l'acte d'engagement

Fin d'effet : à réception des livrables validés par la Ville

Décision n° 365 du 17 octobre 2018 (Mme POYNARD)

Article 1 : de procéder au remboursement anticipé, aux dates indiquées ci-dessous, du capital restant dû, à hauteur de 1 349 536,27 euros, des contrats de prêt suivants :

N° ligne de prêt	Date de prochaine échéance	Capital restant dû à la date d'enregistrement du remboursement anticipé	Montant du capital remboursé par anticipation	Intérêts courus	Indemnité forfaitaire	Total du remboursement anticipé
1001205	01/12/2018	264 496,29 €	264 496,29 €	292,55 €	990,01 €	265 778,85 €
5032813	01/12/2018	302 484,86 €	302 484,86 €	600,70 €	2 034,93 €	305 120,49 €
1040369	01/01/2019	178 843,95 €	178 843,95 €	169,37 €	1 291,95 €	180 305,27 €
1132515	01/01/2019	361 988,12 €	361 988,12 €	319,32 €	2 435,23 €	364 742,67 €
928351	01/01/2019	241 723,05 €	241 723,05 €	272,31 €	904,77 €	242 900,13 €
TOTAL		1 349 536,27 €	1 349 536,27 €	1 654,25 €	7 656,89 €	1 358 847,41 €

Article 2 : Ce remboursement sera imputé sur le compte 1641 « emprunts en euros », Fonction 013. Le paiement des intérêts sera imputé sur le compte 66111 « intérêts réglés à échéance » et le paiement de l'indemnité de remboursement anticipé sera imputé sur le compte 668 « autres charges financières », Fonction 013.

Cette opération sera financée par les crédits votés et disponibles au Budget Primitif 2018 sur le chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées » et le chapitre 66 « autres charges financières »

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire de séance,

Didier RETOUT

Le Maire,

Bernard AUBRIL